

# RGPD : Ateliers de mise en œuvre



Présentiel

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Avancer vers la conformité au RGPD requiert de mettre en œuvre un plan d'action précis. Pour ce faire, il faut s'approprier une démarche alliant gestion de projet et connaissance des tenants et aboutissants du Règlement Général sur la Protection des Données

Ces ateliers vous permettent de préparer votre dossier de conformité à fournir en cas de contrôle. Ils présentent de manière pratique et concrète les éléments qui le constituent

Un éclairage personnalisé sur la réglementation est apporté par le formateur pour vous guider dans la mise en conformité de votre organisme en répondant aux grands principes du texte :

- Confidentialité par défaut et dès la conception
- Accountability (Responsabilité de rendre des comptes)
- Licéité des traitement
- Respects des principes de finalité, de pertinence, de minimisation, de durée de conservation, de sécurisation et respect des droits des personnes concernées

Ces ateliers suivent les recommandations de la Commission Nationale pour l'Informatique et les Libertés (CNIL) en s'appuyant sur les 6 étapes qu'elle met en avant :

- Désigner un Pilote
- Cartographier les Traitements de Données
- Prioriser les Actions
- Gérer les Risques
- Organiser les processus internes
- Documenter la conformité

Ils donnent, en outre, des clés méthodologiques pour :

- Construire son Registre des Activités de Traitement
- Rédiger ses mentions d'informations aux personnes concernées
- Inclure les dispositions du RGPD dans ses contrats de sous-traitance
- Démontrer la validité du recueil du consentement, si nécessaire

Ils ouvrent à la rédaction du plan d'action pour répondre aux exigences de documentation par la création de procédures

Ils proposent un éventail de solutions techniques et organisationnelles pour piloter sa conformité au quotidien

## Référents pédagogiques

Nos intervenants sont des spécialistes du domaine visé et sont sélectionnés selon un processus de qualification très rigoureux permettant d'évaluer notamment : leur expérience professionnelle, leurs compétences pédagogiques, leur capacité d'animation, leur personnalité et leur créativité...

## OBJECTIFS

### **Objectifs de formation**

Mettre son entreprise sur le chemin de la conformité au RGPD  
Préparer la mise en œuvre des actions requises

### **Objectifs pédagogiques**

Modéliser le dossier à tenir  
Préparer les étapes opérationnelles

## PRÉ-REQUIS

Etre engagé dans le projet RGPD et toute personne qui pourrait être identifiée comme le ou la futur(e) DPO

## PUBLIC

PDG, DG, DAF, DRH, DSI, Directeur Commercial, Directeur Marketing, Directeur Qualité et toute personne en responsabilité de traitement de données personnelles

## METHODES PEDAGOGIQUES

**AVANT LA FORMATION : IMPLIQUER**

## PENDANT LA FORMATION : APPLIQUER

Méthodes actives et participatives  
Mises en pratique (70%), échanges (20%) et apports théoriques (10%)  
Elaboration de son plan d'actions personnalisés

## APRES LA FORMATION : ACCOMPAGNER

Rappels de contenu envoyés par mail  
Suivi post-formation

## RESSOURCES PEDAGOGIQUES

Support de cours, exercices

## EVALUATION

### **Evaluation des compétences**

Tests, cas pratiques, exercices, mises en situation, jeux de rôle..

### **Evaluation de la formation**

Questionnaire de satisfaction stagiaire  
Synthèse fin de stage du formateur

## VALIDATION

Attestation de fin de formation  
Attestation de présence

## MODALITÉS DE SUIVI D'EXÉCUTION DE LA FORMATION

Le contrôle de l'exécution de la formation est assuré par le formateur